

Linda LAPOINTE

Députée fédérale
RIVIÈRE-DES-MILLE-ÎLES



AMÉLIORER LA QUALITÉ DE VIE DES PERSONNES ÂGÉES

IMPROVING SENIORS' QUALITY OF LIFE



Bureau de circonscription

61, Chemin de la Grande-Côte

Boisbriand (Québec) J7G 1C8

Tél. : (450) 420-5525

Fax : (450) 420-2575

linda.lapointe@parl.gc.ca



AMÉLIORER LA QUALITÉ DE VIE DES PERSONNES ÂGÉES

En reconnaissance de leur travail tout au long de leur vie, notre gouvernement est dédié à redonner à nos personnes âgées. Notre plan vise à accroître leur niveau de bien-être, de même que leur assurer une retraite digne et sécuritaire.

Trois mesures prises par notre gouvernement depuis notre élection

- Notre gouvernement a apporté des changements aux programmes de retraite publics du Canada afin d'assurer la sécurité des revenus de retraite des Canadiennes et Canadiens. Ainsi, nous avons accru le supplément de Revenu Garanti de 947 \$ par année pour les personnes âgées les plus vulnérables vivant seules. En vigueur depuis juillet 2016, ces investissements **de près de 670 millions de dollars par année** permettront d'améliorer la sécurité financière de quelque 900 000 aînés vivant seuls au Canada.
- De plus, pour venir en aide aux aînés, des prestations plus élevées seront versées aux couples de personnes âgées qui reçoivent le Supplément de Revenu Garanti et des prestations d'Allocation, mais qui ne vivent pas ensemble pour des raisons indépendantes de leur volonté (comme le besoin de soins de longue durée).
- Dans un troisième temps, notre gouvernement a rétabli l'âge d'admissibilité à la Sécurité de la vieillesse (SV) et au Supplément de revenu garanti (SRG) à 65 ans au lieu de 67 ans. Ce changement permet de mettre dans les poches des Canadiens dont le revenu est le plus faible jusqu'à 17 000 \$ par année, à l'atteinte de l'âge de la retraite. Grâce à cette mesure, moins de personnes âgées vivront sous le seuil de pauvreté.

Investir dans le logement abordable

Notre plan historique en infrastructures contient des mesures pour construire, réparer et adapter des logements abordables pour aider les nombreuses personnes âgées qui ont de la difficulté à trouver un tel type de logement. Nous fournirons **2,5 milliards de dollars à 3,75 milliards au cours des trois prochaines années** afin d'étendre l'accès au logement abordable, ce qui devrait particulièrement améliorer les conditions de logement des personnes âgées. Ce financement vise à stimuler la construction de plus de 14 000 nouvelles unités de logement locatif partout au Canada.

Crédit d'impôt aux aidants naturels

Notre gouvernement a amélioré le système existant de crédit d'impôt aux aidants naturels en combinant trois crédits d'impôt distincts liés aux aidants naturels en un seul crédit d'impôt aux aidants naturels du Canada. L'allègement fiscal offre également plus de **310 millions de dollars supplémentaires** pour les aidants naturels au cours de la période de 2016-2017 à 2021-2022. Ce nouveau crédit d'impôt offre un meilleur soutien à ceux qui en ont le plus besoin : il s'applique aux aidants naturels, qu'ils habitent ou non avec le membre de leur famille, et il augmente le seuil de revenu d'admissibilité.

IMPROVING SENIORS' QUALITY OF LIFE

Our government has made a commitment to give back to our seniors in recognition of their lifetime of hard work. Our plan focuses on increasing their well-being and ensuring they enjoy a secure and dignified retirement.

Three measures taken by our government since we were elected

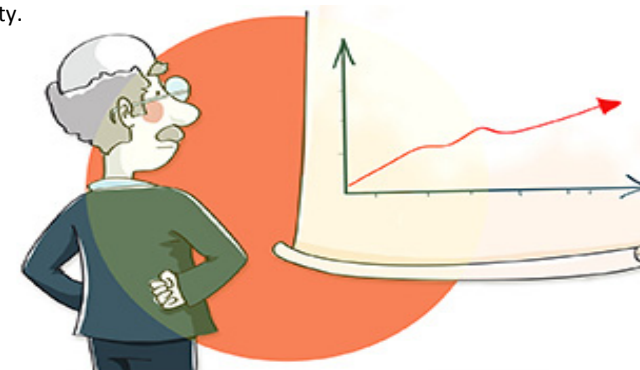
- First, our government has made changes to Canada's public pension programs to ensure the retirement income security of Canadians. We increased the Guaranteed Income Supplement top-up benefit by up to \$947 annually for single seniors. This measure has been in effect since July 2016. It represents investments of **almost \$670 million per year** and will improve the financial security of about 900,000 single seniors across Canada.
- Second, to help seniors, couples who receive Guaranteed Income Supplement and Allowance benefits and who have to live apart for reasons beyond their control (such as a requirement for long-term care) will be paid higher benefits.
- Third, our government restored the age of eligibility for Old Age Security (OAS) and Guaranteed Income Supplement (GIS) benefits from 67 to 65. This change will enable Canadians with the lowest income to receive up to \$17,000 a year when they reach retirement age. As a result, fewer seniors will be living in poverty.

Investing in affordable housing

Our historic infrastructure plan contains measures to build, repair and adapt affordable housing to help the many seniors who have difficulty finding that type of housing. We are providing **between \$2.5 billion and \$3.75 billion over the next three years** to expand access to affordable housing, which should improve housing conditions for seniors in particular. This funding will go toward building over 14,000 new rental housing units across Canada.

Caregiver Tax Credit

Our government has improved the existing caregiver tax credit system by combining three separate tax credits for caregivers into one Canada Caregiver Credit. It will also offer more than **\$310 million** in additional tax credits for caregivers from 2016–2017 to 2021–2022. It will provide better support to those who need it most and will apply to caregivers whether they live with their dependent relatives or not. The tax credit will also increase the income threshold for eligibility.



Constituency office:

61, Chemin de la Grande-Côte

Boisbriand (Québec) J7G 1C8

Tél. : (450) 420-5525

Fax : (450) 420-2575

linda.lapointe@parl.gc.ca



Plusieurs accords de libre-échange

Several free trade agreements

Linda
LAPOINTE

MP, Rivière-des-Mille-Îles

Dear friends,

Summer is just around the corner! Throughout the parliamentary session, I have been hard at work defending the interests of residents from Rivière-des-Mille-Îles, but it is now time to turn to participating in activities in the riding. Spending more time in the constituency means more opportunities to meet with you, so hopefully I will cross paths with you during the summer months.

Recently, many of you have shared your concerns about immigration, based on the surge of irregular migration. Our government has heard your concerns, and it is working hard to find an appropriate solution.

It is important to understand that individuals who want to enter the country fall into different categories, and the intake process for each category is different. First, a refugee is someone who had to flee their home because they have a legitimate fear of persecution. An asylum seeker is someone who is seeking asylum, but whose file is **being processed** to determine whether they will be granted refugee status. Irregular migrants also enter the country seeking asylum, but they do so without going through an official border crossing, such as Roxham Road.

No matter which category migrants are in, they will be subject to a rigorous application process, followed to the letter. The act of crossing the border without going through an official border crossing **does not** automatically give migrants the right to stay within our borders; in fact, there is no advantage to entering the country illegally. Everyone must go through the control and security process first. A person who enters the country seeking asylum, whether at a border crossing or after crossing the border illegally, may be asked to leave the country if they do not meet the strict criteria for claiming refugee status.

Our government has taken a number of steps to address this situation. For example, it has awareness campaigns running in the United States for groups who are likely to try entering Canada illegally. The purpose of these campaigns is to inform people of the risks of choosing that path: they might not be able to stay in Canada, in which case they would be sent back to their country of origin (not to the United States).

In addition, it is important to recognize that managing immigration is shared between the federal government and the provinces, pursuant to section 95 of the *Constitution Act, 1867*. The Canada-Quebec agreement provides that the province will provide language and socio-economic services for new residents who wish to settle in Quebec. The Government of Canada supports the provinces by providing funding through the Canada Social Transfer (CST) to help with the financial cost of welcoming migrants.

Our immigration system is based on compassion, efficiency and making economic opportunities available to everyone. It is a system that supports diversity while applying rigorous criteria. I wanted to take the time to clarify a few points with you.

Have a great summer! I am looking forward to seeing you out and about in the riding!

Chers amies, amis,

La saison estivale arrive à grands pas. Durant toute la session parlementaire, j'ai travaillé à défendre les intérêts des citoyennes et citoyens de Rivière-des-Mille-Îles. Il est maintenant temps de faire place aux activités en circonscription, ce qui signifie plus d'opportunités pour venir à votre rencontre.

Récemment, l'immigration a été une préoccupation centrale pour beaucoup d'entre vous en raison de la forte vague de migration irrégulière. Cette inquiétude a été entendue par notre gouvernement qui travaille d'arrache-pied pour s'assurer d'avoir un encadrement adéquat pour la situation.

Il est important de saisir qu'il y a différentes catégories d'individus qui souhaitent entrer au pays. Tout d'abord, un réfugié est une personne qui a dû fuir son foyer parce qu'elle craint légitimement d'être persécutée. Pour sa part, un demandeur d'asile est une personne qui demande l'asile, mais dont le dossier est **en traitement** à savoir ou non s'il sera accepté comme réfugié. Quant à eux, les migrants irréguliers sont ceux qui tentent d'entrer au pays aussi pour demander l'asile, mais sans passer par un point d'entrée officiel, comme par exemple le chemin Roxham.

Peu importe la catégorie à laquelle appartient un migrant, il fera face à un processus de contrôle rigoureux appliqué à la lettre. Le fait de ne pas entrer par un point de contrôle officiel **ne permet pas** aux migrants de rester à l'intérieur de nos frontières automatiquement. Il n'y a en fait aucun avantage à entrer de manière illégale. Ainsi, une personne qui entre au pays pour demander l'asile, que ce soit en se présentant dans un poste frontalier ou de manière illégale en dehors des points d'entrée officiels, peut se voir demander de quitter le pays dans la mesure où elle ne répond pas aux critères stricts de réfugié.

Notre gouvernement a entrepris plusieurs actions face à cette situation, par exemple les campagnes de sensibilisation qui sont faites aux États-Unis auprès de différentes portions de la population qui seraient susceptibles de vouloir entrer au Canada de façon irrégulière. Le but de ces campagnes est d'informer les gens sur les risques engendrés par une telle initiative, c'est-à-dire de ne pas pouvoir rester au pays et ainsi d'être renvoyé dans leur pays d'origine (et non pas aux États-Unis).

Aussi, il faut savoir que la gestion de l'immigration est un enjeu sur lequel collaborent les provinces et le fédéral en vertu de l'article 95 de la *Loi constitutionnelle de 1867*. L'Accord Canada-Québec prévoit notamment que le provincial assure les services concernant l'accueil et l'intégration linguistique et socio-économique des nouveaux résidents désirant s'installer au Québec. Le gouvernement du Canada fournit du financement aux provinces par l'entremise du Transfert canadien en matière de programmes sociaux (TCPS), afin d'alléger le poids financier que peut représenter l'accueil des migrants.

En bref, notre système d'immigration reste fondé sur la compassion, l'efficacité et les possibilités économiques accessibles à tous. C'est un système qui appuie la diversité, mais qui demande un respect rigoureux des critères. Je tenais à clarifier quelques points avec vous sur ce sujet.

Je vous souhaite un bon été à toutes et à tous ! Au plaisir de vous rencontrer dans la circonscription !